

de mathématiques (math 101). Ce cours n'est plus un préalable universitaire: il sert d'instrument de réchauffement et d'adaptation et aide l'élève à mieux apprécier les mathématiques tout en se familiarisant avec un mode d'évaluation de type collégial.

## La maîtrise du français

Il apparaît inutile de prétendre à la formation fondamentale si on laisse de côté la maîtrise de la langue maternelle. L'apprentissage est un acte de communication qui se réalise nécessairement par l'utilisation de la langue: écouter, lire, comprendre, parler, écrire, c'est ce que l'élève et le professeur font constamment. C'est la base de l'activité intellectuelle. Or, nos élèves font face, à ce point de vue, aux mêmes problèmes qu'ailleurs.

Ici encore, on ne peut espérer améliorer la situation que par la concertation et l'effort collectifs. Aussi en avons-nous fait, à la suite des journées pédagogiques de mai 1987, la question prioritaire de la dernière année scolaire. Un comité composé de membres de la direction, de professeurs de chaque département et d'élèves a consulté le milieu, puis élaboré un document de travail étudié dans chaque département pour être finalement repris par le Conseil des études qui a adopté la *Politique institutionnelle de la langue*.

La préoccupation du français apparaissait déjà dans les objectifs et dans les règlements du Collège. La nouvelle politique regroupe ces éléments épars et élargit la perspective. La «connaissance et l'usage d'un français de qualité» demeure la préoccupation essentielle, mais celle-ci s'appuie sur des bases plus larges: le rapport entre la langue et la culture et la promotion de celle-ci, la conscientisation de l'ensemble du milieu collégial et le partage de la responsabilité par les divers services et les professeurs de toutes les disciplines.

Cette politique réaffirme que l'élève doit démontrer une connaissance suffisante du français pour obtenir son D.E.C. Dès l'admission, tous les élèves passent un test de classement en français écrit; ceux dont le résultat est insatisfaisant se voient imposer un ou même deux cours complémentaires de français normatif (911 ou 007 - institutionnel -) qu'ils doivent réussir pour obtenir leur diplôme. Par ailleurs, la qualité du français écrit est évaluée dans tous les cours: dans les disciplines autres que le français, les professeurs accordent 10 à 20 p. cent des points (selon les départements) à la qualité du français dans l'évaluation d'un travail; dans les cours de français, on alloue 50 p. cent des points au contenu des travaux et 50 p. cent à la rigueur de l'expression; dans tous les cours, un travail mal rédigé peut être refusé.

La politique prévoit en outre la création d'un centre d'aide et l'affectation d'un professeur à la tâche d'animation linguistique nécessaire dans le milieu.

Communication de  
Marcel MONTREUIL  
Directeur général  
Cégep Joliette-De Lanaudière

## LE PLAN INSTITUTIONNEL 1988-1990 DU CÉGEP JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE ET LA FORMATION FONDAMENTALE

Le propos de cet atelier est *La formation fondamentale et la dynamique d'un établissement*. Dans notre cas, il s'agit bien de cela, mais au sens littéral: le questionnement, un certain état d'esprit, une volonté d'agir et de retrouver un nouveau souffle, une dynamique, donc, a précédé la mise en évidence d'un concept qui peut s'imposer de lui-même, par son évidente nécessité.

Donc, aucun «savant» des théories de l'apprentissage, aucun nostalgique de la formation d'autrefois, n'est arrivé pour nous réveiller et nous indiquer le bon chemin.

Plutôt, il y a quelques années déjà (beaucoup trop pour ceux qui attendaient les résultats et très peu pour ceux qui cherchaient), un comité du Conseil d'administration du Cégep a eu comme mandat de proposer des orientations et des objectifs prioritaires à toutes les composantes de l'établissement pour donner un sens aux efforts quotidiens et pour en décupler les effets en favorisant leur complémentarité.

Et comme point de départ, une sainte frousse de «pelleter les nuages», de trop s'éloigner du vécu, des valeurs des gens de la boîte, de décrocher du réel. À preuve, la première question que nous nous sommes posée a été celle des objectifs et des valeurs implicites que l'on pouvait décoder dans les documents officiels du Cégep (rapports annuels, budgets annuels, annuaires, etc.). Puis vinrent quelques études sur les perceptions et les besoins exprimés par les élèves du secondaire de notre région, par les élèves du Cégep et par les anciens. À ces travaux se mêlèrent de multiples analyses et réflexions sur la conjoncture de l'enseignement collégial, sur la vocation «régionale» de notre Cégep, sur sa mission première de formation et sur le rôle de chacun par rapport à cette mission.

Toute entreprise de planification stratégique permettant de faire mieux voir les forces et les faiblesses, nous avons été à même de constater l'immense bonne volonté du personnel, le dynamisme de plusieurs services et départements, un profond enracinement dans la communauté socio-économique et une longue tradition d'accueil à toute la population d'une région qui requiert une formation collégiale: chez nous, nous donnons la chance au coureur parce qu'il ne peut pas, le plus souvent, aller courir ailleurs.

Mais à côté de cela, que de solitudes et quel éclatement, que l'on parle de types d'interventions d'ordre pédagogique, ou de support à l'élève dans son cheminement scolaire ou dans des activités d'animation étudiante; que l'on parle des divers types

d'intervenants, des professeurs aux professionnels, en passant par les gestionnaires, les techniciens et autres employés de soutien; que l'on parle des élèves qui sont inscrits dans des programmes et des professeurs regroupés autour de disciplines; que l'on parle de cheminements scolaires de jeunes ou d'adultes, en processus continu ou discontinu d'apprentissage. Bref, quand on parle de cette réalité de la vie collégiale qui est «éclatée» à maints égards, on parle de problèmes:

- le problème des efforts individuels des divers intervenants et services;

- le problème de la place que l'on veut accorder, par exemple, aux services d'animation étudiante dans l'éternel conflit entre la pédagogie et la vie étudiante;

- le problème du très haut degré d'autonomie et de maturité que l'on exige des jeunes de 17-18 ans à qui on confie la responsabilité d'intégrer les connaissances et les habiletés de tous ordres qu'on leur propose et de saisir les liens entre elles, puis de faire la synthèse entre les disciplines;

- le problème de l'enseignement des disciplines pour elles-mêmes, sans la poursuite systématique, au-delà de celles-ci, de la formation intellectuelle;

- le problème d'un enseignement fondé sur une relation maître-élève qui se situe au niveau objectif des savoirs et qui fait abstraction des différences multiples entre les élèves et de l'intensité qui devrait normalement caractériser une relation entre un individu qui s'impose de toute façon et quelqu'un qui apprend;

- le problème des discours administratifs et des relations de travail qui l'emportent sur le discours éducatif.

Tous ces problèmes se ressemblent en ceci qu'ils illustrent une tendance, justifiée certes, mais trop limitée à la gestion du quotidien et aux préoccupations de spécialistes.

C'est donc à cause de la nécessité et de la volonté de réduire ces écarts et de résoudre les problèmes qu'ils suscitent que le cégep Joliette-De Lanaudière a adopté récemment un plan institutionnel triennal dans lequel le concept de formation fondamentale s'est imposé comme l'élément central de sa mission de formation, comme le pôle intégrateur des ensembles dont nous avons parlé. Et le concept de formation fondamentale constitue un pôle intégrateur en ceci qu'il va faire en sorte que chacune des interventions particulières et spécialisées devra se situer dans un contexte déterminé.

La définition choisie n'a pas fait l'objet d'une longue recherche, ni de débats prolongés dans notre établissement. En effet, une fois affirmée l'orientation de viser à offrir à tous les élèves (qu'ils soient à l'enseignement général ou à l'enseignement professionnel, en processus continu ou discontinu de formation) une formation de type fondamental qui est axée sur les apprentissages requis pour continuer à se développer et pour s'insérer dans un monde de changement, la définition suivante nous convenait. Elle est tirée essentiellement d'une allocution de monsieur Michel Gervais prononcée en juin 1986 au collège de Valleyfield.

La contribution spécifique du Cégep à la formation

fondamentale de ses élèves se fait à trois niveaux.

#### • Formation de la personne dans sa totalité

À ce niveau, on vise l'acquisition des qualités humaines de base requises pour un sain usage de la liberté. Les élèves (particulièrement les jeunes de l'enseignement régulier) doivent, pour se découvrir, assumer leurs valeurs, se confronter aux valeurs des autres, développer leur ouverture d'esprit face à celles des autres; intégrer leurs émotions, clarifier leurs buts, développer leur sens de l'éthique, leur sens social et leur dimension spirituelle.

#### • Formation de l'intellect

Il revient au cégep de poursuivre le développement des capacités intellectuelles de base, des aptitudes et des habiletés techniques sur lesquelles le progrès intellectuel ultérieur s'appuie: mémoire, capacité d'analyse et de synthèse, affinement du jugement critique et imagination, planification et méthode de travail.

De même, la formation fondamentale implique l'acquisition théorique et pratique de connaissances à portée générale qui sont les outils intellectuels dont chacun se servira toute sa vie: connaissance de la langue écrite et parlée, appropriation de la logique, de cet art de définir, de distinguer, de juger et de raisonner correctement.

La formation fondamentale implique encore l'acquisition d'une solide culture au sens de la connaissance du mode propre de chaque discipline: on n'argumente pas en morale comme en mathématique, on ne peut retrouver dans l'étude des comportements humains le même type de précision qu'en sciences exactes, etc.

#### • Formation dans une discipline

Le sens de la formation fondamentale dans une discipline signifie l'acquisition des connaissances premières dans une discipline donnée.

Ce qui revient en propre dans l'ordre collégial à «l'enseignement général» se rapproche plus du niveau de la formation fondamentale telle que décrite ci-haut, encore qu'il faille tenir compte des standards définis par les programmes et des seuils exigés par les universités par rapport aux contenus disciplinaires à maîtriser.

Cependant, à «l'enseignement professionnel», il y a lieu de se tourner vers l'acquisition des bases qui vont permettre à l'étudiant de devenir autonome et de se former lui-même dans sa spécialité tout au long de sa vie. Cela suppose la connaissance des concepts fondamentaux de son champ d'étude, la pleine possession des grands principes à la base des disciplines du programme et l'appropriation des méthodes de ces disciplines.

Le plan institutionnel du Cégep prévoit que cette orientation doit se concrétiser selon deux axes de développement:

- Le Cégep entend développer et améliorer la cohérence entre, d'une part, les «activités» de formation ou les activités facilitant la formation, regroupées dans des ensembles (programmes, services de support, services d'animation), et d'autre part, le type de formation recherchée, notamment en développant une «approche-programme»;

- Le Cégep vise à développer la qualité des interventions pédagogiques, d'animation et de support dans le sens de leur finalité (formation fondamentale), en tenant compte d'une clientèle étudiante qui, à cause de notre position de collège régional et de notre tradition d'accessibilité très ouverte, a des besoins très diversifiés.

Voilà pour les intentions «politiques» exprimées par le Cégep. Elles sont «vertueuses», «généreuses», globales et une fois qu'on les a énoncées, on n'a encore rien fait. Mais j'ai la conviction cependant qu'il fallait s'entendre sur ces intentions, qu'il n'est pas banal pour un établissement de définir ses couleurs, de fixer l'éclairage, même à large spectre, des chemins qu'il entend suivre. Par exemple, vous aurez remarqué que ces orientations embrassent toujours toutes les activités professionnelles qui s'exercent au Cégep: l'enseignement, le support et l'animation de la vie étudiante. Nous avons la conviction qu'un collège ne peut être qu'une boîte à cours. Nous affirmons que, même en période de rareté des ressources, le collège ne doit pas sacrifier l'équilibre des services à offrir à des élèves que nous percevons dans leur globalité d'être.

Par ailleurs, il est important de constater que, dans notre cas, la démarche d'identification des orientations premières a été amorcée par la direction du Cégep et le Conseil d'administration et que le choix de la formation fondamentale comme pivot de notre mission de formation a été fait au même niveau, suite à une large consultation, rappelons-le. La participation des professeurs et des professionnels sera sollicitée dans une deuxième étape comme on le verra plus loin.

Mais voilà, rien de tangible n'est encore fait. Voici comment le plan institutionnel du Cégep prévoit la réalisation de ces orientations. Une vingtaine d'actions prioritaires sont soumises à la réflexion des départements et services à qui l'on demandera, dans les prochains mois, des plans d'action triennaux.

Parmi ces actions, est envisagée l'élaboration de certaines politiques dans le but d'encadrer les actions et surtout de favoriser l'action autonome des premiers responsables de la formation:

- une politique de gestion des programmes;
- une politique des cours complémentaires;
- une politique de la langue écrite et orale;
- une politique d'aide à l'apprentissage.

Par ailleurs, le plan propose que, pour chacun des programmes offerts, soient établies les exigences minimales quant aux acquis de formation permettant d'obtenir un diplôme et que soit définie la contribution des disciplines aux programmes,

puis des disciplines, des services de support et d'animation à l'objectif de formation fondamentale et enfin, que l'on mette en oeuvre sérieusement notre politique d'évaluation des apprentissages.

Au chapitre de l'organisation des programmes, le plan propose de faire l'analyse et de changer, s'il y a lieu, l'ordre des cours et des préalables et de développer des structures d'accueil propres à certains programmes et à certains élèves.

Sans vouloir créer de nouvelles structures (ce n'est pas ce qui nous manque), nous souhaitons créer des lieux de concertation entre les disciplines en fonction des programmes, et développer la concertation des services entre eux et avec les départements pour améliorer la relation d'aide auprès de certains élèves.

Nous voulons favoriser des modes d'encadrement (parcours scolaires individualisés, programme étude-sports, etc.) qui conviennent à certains types d'élèves, combler les déficiences dans la formation de l'élève, principalement dans les aptitudes de base, de façon à lui permettre de profiter pleinement d'un programme d'études collégiales. Nous voulons mettre sur pied un système qui permette de valoriser et de reconnaître les activités hors programme des élèves.

Enfin, nous croyons essentiel d'encourager les initiatives d'innovation et de développement pédagogique, d'offrir des activités de perfectionnement au personnel et d'assurer l'animation requise.

Que voilà un menu chargé après des orientations si «généreuses»!

Évidemment, nous ne pourrons tout faire et c'est pourquoi il est prévu que toutes ces propositions d'actions seront discutées et ballottées durant les prochains mois pour donner un plan d'action triennal qui précisera les priorités et moyens d'action à mettre en oeuvre.

Communication de  
Émile DEMERS  
Directeur des Services pédagogiques  
Cégep de Valleyfield

## «MOI, J'AIME APPRENDRE!»

### LA FORMATION FONDAMENTALE AU COLLÈGE DE VALLEYFIELD

«Moi, j'aime apprendre!»: tel est le slogan qui, depuis l'automne 1986, sert de point de ralliement et de cible à la démarche que nous avons entreprise en vue de doter le collège de Valleyfield d'une politique institutionnelle de formation fondamentale. Comme le disait M. Jacques Laliberté dans son allocution *La formation fondamentale et la dynamique éducative d'un collège*, présentée lors du 7<sup>e</sup> colloque annuel de l'A.Q.P.C. et reproduite dans le numéro de janvier 1988 de *Pédagogie collégiale*: «C'est l'étudiant qui assimile et construit son savoir»<sup>(1)</sup>. Nous avons donc, très tôt dans notre démarche, tenté d'amener l'étudiant à se sentir interpellé, engagé dans sa propre formation. De plus, on s'est rendu compte que l'affirmation «Moi, j'aime apprendre!» pouvait être faite non seulement par les étudiants mais également par les enseignants et enseignantes et tous les agents de formation de l'établissement et même, hors nos murs, par toute personne avide de connaissances et de savoir. Dans un premier temps, je ferai part de la démarche poursuivie au collège de Valleyfield afin de nous doter d'une politique institutionnelle de formation fondamentale. Par la suite, je présenterai brièvement la politique telle qu'elle existe présentement et le plan d'action que nous prévoyons poursuivre en 1988-1989 en vue de réaliser son implantation.

#### La démarche

##### • Le début de la réflexion

C'est dans le rapport Nadeau, qui date de 1975, que l'expression «formation fondamentale» fait formellement irruption dans le vocabulaire des collèges avant de s'étendre à tous les ordres d'enseignement. Pour ma part, c'est avec l'adoption, en 1984, du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* et suite aux réflexions et discussions amorcées au sein du Conseil des collèges, dont je suis membre depuis 1983, que j'ai senti le besoin «d'apprendre» et de comprendre ce que signifie cette expression difficilement définissable qu'est la formation fondamentale ou la FF comme se plaisent à l'appeler

familiairement ceux qui, chez nous, discutent le plus souvent de ce sujet.

##### • L'activité Performa

C'est ainsi qu'à l'automne 1984, j'ai demandé à M. Pierre Harrison, conseiller pédagogique et répondant local de Performa au collège de Valleyfield, d'organiser une activité portant sur la formation fondamentale à laquelle j'ai participé avec un petit groupe de professeurs de diverses disciplines (philosophie, informatique, électrotechnique, techniques infirmières). Pierre Harrison animait le groupe. Nous avons, entre autres par le biais de travaux partagés entre les participants, «épluché» les divers rapports susceptibles de traiter du sujet<sup>(2)</sup> à partir du rapport Parent jusqu'au rapport 1983-1984 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *La formation fondamentale et la qualité de l'éducation*. M. Jacques Laliberté, alors du C.A.D.R.E., avait

(1) Jacques Laliberté, «La formation fondamentale et la dynamique éducative d'un collège». *Pédagogie collégiale*, vol. 1, no 2, janvier 1988, pp. 28 à 37.

(2) Liste d'un certain nombre de documents consultés dans le cadre d'une activité PERFORMA.

(2.1) *Rapport Parent*, 1964.

(2.2) Conseil supérieur de l'éducation. *Le Collège. Rapport sur l'étape et les besoins de l'enseignement collégial*, 1975.

(2.3) Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, *Les collèges du Québec: Nouvelle étape — Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps*, 1978, pp. 39 à 41.

(2.4) Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, *La formation professionnelle des jeunes — Proposition de relance et de renouveau*, 1982, pp. 31 à 34 et 66 à 68.

(2.5) Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, *La formation professionnelle des jeunes — Proposition de relance et de renouveau — Synthèse de la consultation*, 1983, pp. 60 à 63.

(2.6) Conseil des collèges, *Quatrième rapport annuel 1982-1983 — Rapport annuel de la Commission de l'enseignement professionnel 1982-1983*, 1984, pp. 43 à 45.

(2.7) Commission de l'enseignement professionnel, Conseil des collèges *Relever des défis, trouver des solutions — Réflexions sur la formation professionnelle des jeunes*, (Collection études et réflexions), 1984, pp. 18 à 24.

(2.8) Conseil des collèges, *Avis au Ministre de l'éducation sur la formation en travail de bureau*, no 84-39, juin 1984, p. 12.

(2.9) *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*, L.R.Q. c. C-29, a.18, p. VII.

(2.10) Conseil des collèges, *Cinquième rapport annuel 1983-1984*, 1984, p. 13.

(2.11) Conseil supérieur de l'éducation, *La formation fondamentale et la qualité de l'éducation: rapport 1983-1984 sur l'état et les besoins de l'éducation*, 1984, pp. 5 à 23, 43 à 46, 53 à 55.